

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

DECRET N° 86/443 du 31/03/86
portant nomination à titre normal dans
l'Ordre du Dévouement Congolais.

CCPCT

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

- VU - la Constitution du 8 Juillet 1979 de la République Populaire du Congo ;
 - VU - la Loi 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23/8/1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - VU - le Décret 59/127 du 6 Juillet 1959, désignant le Chef du Gouvernement comme Gardien de l'Ordre du Mérite Congolais et fixant les modalités exceptionnelles d'attributions du Grade de Grand Croix ;
 - VU - le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions du Dévouement Congolais ;
 - VU - le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions du Dévouement Congolais ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

D É C R E T E :

Article 1er. - Est nommée à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais :
AU GRADE DE CHEVALIER.

- Monsieur (ALAIN) WALTER, Directeur des Ventes à l'Hôtel FRANTEL COSMOS.

Article 2. - Les droits de Chancellerie prévus par les textes en vigueur sont applicables.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de réception, sera ~~publié~~ publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 31 MARS 1986

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.